



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/45
27 mai 2026

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dix-huitième réunion
Montréal, 22-26 juin 2026
Point 8 c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : PANAMA (LE)

Ce document contient les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- | | | | |
|---|---|------|---------------------|
| • | Plan de gestion de l'élimination des HCFC
(phase III, troisième tranche) | PNUD | Approbation globale |
|---|---|------|---------------------|

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/1

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Panama (le)

TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE CONTRÔLE
Plan d'élimination des HCFC (phase III)	PNUD	86°	Élimination de 100 % d'ici 2030

DONNÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 7 (annexe C, groupe I)	Année : 2025	5,62 tonnes PAO
--	--------------	-----------------

DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)							Année : 2025
Substance	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien		
HCFC-22					5,62		5,62

DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	24,78	Point de départ pour des réductions globales durables :	27,28
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	13,89	Restante :	0,00

PLAN D'ACTIVITÉS ENDOSSÉ		2026	2027	2028	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	4,75	0,00	0,00	4,75
	Financement (\$US)	490 957	0	0	490 957

DONNÉES DU PROJET			2020	2021-2022	2023	2024-2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Consommation (tonnes PAO)	Limites du Protocole de Montréal		16,11	16,11	16,11	16,11	8,05	8,05	8,05	8,05	0,0	s.o.
	Montant maximal autorisé		16,11	16,11	16,11	16,11	8,05	8,05	0,62	0,62	0,0	s.o.
Montants approuvés en principe (\$US)	PNUD	Coûts du projet	206 800	0	497 612	0	458 838	0	0	129 250	0	1 292 500
		Coûts d'appui	14 476	0	34 833	0	32 119	0	0	9 047	0	90 475
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)		Coûts du projet	206 800	0	497 612	0		0	0	0	0	704 412
		Coûts d'appui	14 476	0	34 833	0		0	0			49 309
Total des fonds recommandés pour approbation lors de cette réunion (\$US)		Coûts du projet					458 838					458 838
		Coûts d'appui					32 119					32 119

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement du Panama, le PNUD, en tant qu'agence d'exécution désignée, a soumis une demande de financement pour la troisième tranche de la phase III du Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), d'un montant de 458 838 \$US, plus des coûts d'appui de l'agence d'exécution de 32 119 \$US.² La demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC de 2023 à 2024 et le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2026-2029.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le Gouvernement du Panama a déclaré une consommation de 5,62 tonnes PAO de HCFC en 2025, soit 77,3 pour cent de moins que la valeur de référence nationale des HCFC aux fins de la conformité. La consommation de HCFC pour 2021-2025 figure au tableau 1 ci-après :

Tableau 1. Consommation de HCFC au Panama pour la période 2021-2025 (données de l'article 7)

HCFC-22	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur de référence*
Tonnes métriques (tm)	196,16	183,82	160,97	136,86	102,10	430,66
Tonnes PAO	10,79	10,11	8,85	7,53	5,62	24,78

*Y compris une consommation de 2,54 tonnes PAO de HCFC-123, HCFC-124, HCFC-141b et HCFC-142b

3. L'utilisation du HCFC-22 au Panama pendant la mise en œuvre de la phase III du PGEH est principalement liée à l'entretien et à la maintenance des équipements de réfrigération et de climatisation (RAC). Aucun autre HCFC n'est actuellement consommé. La tendance à la baisse constante montre que la maîtrise des HCFC est efficace grâce aux activités mises en œuvre dans le cadre du PGEH, notamment la mise en place de mesures de contrôle par le biais du système de quotas d'importation, l'adoption de technologies de remplacement et la transition du marché vers des technologies plus récentes.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

4. Les données sur la consommation de HCFC fournies par le Gouvernement du Panama dans son rapport de mise en œuvre du programme de pays pour 2025 sont cohérentes avec les données communiquées au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le Gouvernement mettait en œuvre un système de licences et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et que la consommation totale de HCFC déclarée au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal pour 2023 et 2024 était correcte (comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus). La vérification a conclu que le Panama dispose d'un contexte juridique et institutionnel actualisé, conforme à ses obligations internationales en matière de SAO, soutenu par de solides procédures de contrôle des importations, une surveillance stricte des entreprises enregistrées auxquelles des quotas ont été attribués, et une gestion de qualité de la documentation relative à ces activités.

6. Le rapport de vérification a recommandé de renforcer la surveillance en établissant des procédures écrites pour l'application de la réglementation panaméenne sur l'ensemble du territoire national et dans tous les secteurs utilisant des réfrigérants ; d'évaluer la faisabilité de limiter l'enregistrement des entreprises ou des particuliers ayant des liens commerciaux, familiaux ou professionnels, directs ou indirects, avec des importateurs déjà enregistrés, afin de réduire le risque de spéculation sur les prix, de monopoles ou de thésaurisation ; et d'améliorer la transparence en diffusant des informations sur les quotas restants par le biais

² Conformément à la lettre du 9 avril 2026 adressée par le Ministère de la santé du Panama au PNUD.

d'appels à l'action publics, notamment par la publication sur le site web du Ministère de la santé et la sensibilisation des parties prenantes.

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

7. Au cours de la mise en œuvre de la deuxième tranche, la résolution n° 007 du 19 mars 2024 a été adoptée, approuvant les normes de compétence professionnelle relatives aux bonnes pratiques dans les systèmes de climatisation et de réfrigération et chez les techniciens spécialisés dans ces domaines.

8. De 2023 à 2025, un suivi annuel a été mené sur la distribution et l'attribution des quotas de HCFC aux importateurs au Panama, conformément à la résolution n° 481 d'août 2022 et aux cibles de réduction applicables. Tout au long de chaque année, les demandes d'importation ont été examinées afin de s'assurer que les entreprises ne dépassaient pas les quotas de SAO qui leur avaient été attribués. En outre, un système numérique d'autorisation a été mis au point pour gérer l'enregistrement des importateurs, exportateurs et réexportateurs de substances réglementées, notamment le HCFC-22, les HFC et les produits de remplacement, ainsi que les technologies connexes. La plateforme devrait être opérationnelle d'ici la fin de 2026 et contribuera à la rationalisation des procédures administratives et à la réduction des erreurs d'autorisation.

9. Un atelier sur la lutte contre le commerce illicite destiné aux agents du bureau des douanes a été organisé, auquel ont participé 37 fonctionnaires (dont 26 femmes) ; deux ateliers ont été organisés pour diffuser le contenu de la résolution n° 697 du 7 septembre 2023, qui approuve les mécanismes de contrôle et d'attribution des quotas pour les HFC et les HCFC, avec la participation d'un total de 40 parties prenantes clés (dont 16 femmes) ; une session de mise à jour sur les codes tarifaires a été organisée ; une présentation officielle a également été faite pour mettre à jour le système douanier avec les codes tarifaires spécifiques ; et un atelier sur la mise en œuvre du Protocole de Montréal, de l'Amendement de Kigali et d'autres accords environnementaux a été organisé pour un total de 38 participants (dont 20 femmes).

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

10. Au cours de la période de mise en œuvre, les activités suivantes ont été réalisées :

- a) Application de bonnes pratiques et procédures de réfrigération dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation (RAC) : mise en œuvre du programme national de renforcement de la capacité pour un total de 1 602 techniciens en réfrigération et climatisation afin de favoriser l'adoption de pratiques et de technologies écologiquement rationnelles ; conclusion d'un accord entre le Ministère de la santé et l'Institut national pour le développement professionnel et humain (INADEH) concernant le soutien du centre de formation dans l'organisation de cours destinés aux techniciens en réfrigération et climatisation ; organisation d'une série de cours et de forums de formation et de sensibilisation destinés à un large éventail de parties prenantes ; renforcement des capacités techniques du secteur national de l'entretien grâce à la mise à disposition d'une boîte à outils complète³ pour l'application des bonnes pratiques et la manipulation en toute sécurité des réfrigérants à base d'hydrocarbures, dans 56 ateliers de réfrigération et climatisation (RAC) à travers le pays ; formation de 136 étudiants en fin de cycle de formation en réfrigération

³ Y compris un collecteur, du matériel de soudage, un coupe-tube, un détecteur de fuites, une pompe à vide et une cintrreuse de tubes.

(dont 10 femmes) aux bonnes pratiques en matière de RAC ; remise des kits d'outils de base pour la RAC à 24 étudiants méritants issus de ces formations ;

- b) *Mise en place du système de certification des techniciens en équipements de réfrigération et de climatisation* : promotion de l'adoption des normes de compétence professionnelle relatives aux bonnes pratiques dans les systèmes de climatisation et de réfrigération ainsi qu'au métier de mécanicien en réfrigération et climatisation ; élaboration de deux systèmes visant à former des experts locaux à l'évaluation des épreuves de certification des bonnes pratiques pour les techniciens en réfrigération et climatisation, en collaboration avec le Secrétariat technique de la Commission nationale des compétences et l'Organisation internationale du Travail, par l'intermédiaire du Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle ; six experts locaux ont été certifiés pour évaluer les techniciens en équipements de réfrigération et de climatisation (RAC) sollicitant la certification de compétences professionnelles en matière de bonnes pratiques d'entretien ; mise au point deux campagnes de promotion du processus de certification des compétences professionnelles, qui ont abouti à l'inscription de 104 techniciens RAC (dont 58 femmes), parmi lesquels 46 techniciens RAC ont obtenu la certification ; mise à jour des instruments d'évaluation des normes de compétences professionnelles ; et renforcement des capacités techniques des centres de formation de l'INADEH destinés au processus de certification des techniciens, grâce à la fourniture de l'équipement et du matériel nécessaires⁴ pour évaluer les techniciens au regard de la norme nationale de compétences ;
- c) *Renforcement des instituts techniques d'enseignement formel* : organisation d'un atelier virtuel de formation des formateurs sur les technologies avancées des réfrigérants à l'intention de 10 formateurs ; organisé un atelier de formation des formateurs sur les bonnes pratiques en matière de récupération et de recyclage (R&R) des réfrigérants dans le secteur RAC pour 36 participants (dont cinq femmes) ; livraison de 13 lots d'outils⁵ et d'équipements de base pour les laboratoires des centres d'enseignement technique ; et actualisation du programme d'études sur les bonnes pratiques en matière de RAC, qui a été officiellement intégré au diplôme technique en RAC du système éducatif national ;
- d) *Renforcement du réseau de récupération, de recyclage et de régénération des réfrigérants (RRR)* : réalisation d'une étude de faisabilité visant à créer des centres de récupération, de recyclage et de régénération des réfrigérants dans le pays, qui a confirmé le bien-fondé de l'initiative tant sur le plan économique que technique ; avancées dans la recherche d'un institut de formation technique pour accueillir le centre RRR ; approvisionnement en équipements pour rendre le centre RRR opérationnel et approvisionnement en équipements supplémentaires⁶ afin de renforcer 30 ateliers de climatisation et de réfrigération dans le cadre du réseau national de récupération et de recyclage des réfrigérants ;
- e) *Assistance technique aux utilisateurs finaux pour l'adoption de substances à PAO nul et à faible PRP* : organisation de deux ateliers sur les bonnes pratiques en matière de R&R à l'intention de 72 techniciens en équipements de réfrigération et de climatisation (dont 24

⁴ Comprend des machines de récupération, des vacuomètres numériques, des bouteilles de 30 lb et des équipements de sécurité individuelle ;

⁵ Comprend des modules de formation sur les systèmes de climatisation et de réfrigération, des unités de récupération, des unités de recyclage, des pompes à vide, des balances, des bouteilles, des collecteurs, des identifiants de réfrigérants, des vannes de perçage, des tuyaux pour différents réfrigérants, un lot pour les hydrocarbures.

⁶ Comprend une machine de récupération (pour le centre RRR), une pompe de transfert, un identifiant de réfrigérant, une machine RR, une balance numérique, une balance, un détecteur de fuites, des bouteilles de 30, 50 et 100 livres, des manomètres et des pompes à vide.

femmes) ; organisation de cinq forums sur la gestion du cycle de vie des réfrigérants pour 105 participants (dont 15 femmes) ; organisation de deux sessions de formation à l'intention des secteurs des utilisateurs finaux sur la mise en œuvre du Protocole de Montréal, de l'Amendement de Kigali et l'adoption de solutions de remplacement à faible PRP pour 76 participants (dont 16 femmes) ; et réalisation d'une visite sur le terrain et organisation de cinq réunions stratégiques avec des représentants du marché de San Felipe, afin d'évaluer le bien-fondé d'un projet d'assistance technique destiné aux utilisateurs finaux et centré sur l'adoption de technologies alternatives ; et

- f) *Activités de sensibilisation du public* : au total, 466 campagnes de sensibilisation ont été menées à l'échelle nationale, touchant 7 565 participants (dont 2 681 femmes) en tant que décideurs ; des services de conseil ont été sous-traités et ont soutenu la conceptualisation, la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan de communication complets.

Mise en œuvre et suivi du projet

11. L'unité nationale de l'ozone (UNO) et le PNUD ont assuré le suivi des activités, rendu compte des progrès accomplis et collaboré avec les parties prenantes pour réaliser l'élimination progressive des HCFC. Sur les 29 500 \$US approuvés pour les activités de suivi du projet au titre de la deuxième tranche, 20 500 \$US ont été décaissés pour le personnel du projet et les consultants, 3 000 \$US pour les réunions et les ateliers, et 6 000 \$US pour d'autres dépenses.

Niveau du décaissement des fonds

12. En avril 2026, sur les 704 412 \$US approuvés à ce jour, 423 787 \$US avaient été décaissés, comme le montre le tableau 2. Le solde de 280 625 \$US sera décaissé au cours de la mise en œuvre de la troisième tranche.

Tableau 2. Rapport financier de la phase III du PGEH pour le Panama (en \$US)

Tranche de financement	Fonds approuvés	Fonds décaissés	Taux de décaissement (%)	Solde des fonds
Première	206 800	206 800	100,0	0
Deuxième	497 612	216 987	43,6	280 625
Total	704 412	423 787	60,2	280 625

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche de la phase III du Plan de gestion de l'élimination des HCFC

13. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juillet 2026 et décembre 2029 :

- a) *Renforcement des politiques et du cadre juridique visant à contrôler la consommation de HCFC* : Réalisation de visites de surveillance à l'échelle nationale dans les centres de formation de l'INADEH et les installations d'enseignement du Ministère de l'Éducation du Panama (MEDUCA) afin de vérifier la mise en œuvre des cours et programmes sur les bonnes pratiques en matière de climatisation et de réfrigération ; Réalisation de visites d'inspection à l'échelle nationale dans 20 centres de formation de l'INADEH et installations d'enseignement du MEDUCA afin de vérifier l'utilisation correcte et l'état des équipements et outils donnés ; et organisation de trois ateliers de formation à l'intention de 90 agents des douanes sur les mesures de contrôle actualisées des HCFC et de prévention du trafic illicite (33 500 \$US plus les fonds de la tranche précédente) ;
- b) *Renforcement du réseau de RRR* : organiser quatre ateliers de formation à l'intention de 120 techniciens en réfrigération et climatisation sur les techniques de RRR ; organiser 45 ateliers

RAC avec la fourniture de lots d'équipements de base pour les activités de RRR⁷; créer, équiper et installer trois centres de collecte pour les gaz réfrigérants récupérés ; et concevoir, imprimer et distribuer 100 guides pédagogiques (60 450 \$US plus les fonds de la tranche précédente) ;

- c) *Application des bonnes pratiques et procédures de réfrigération dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation (RAC) :* organiser un atelier de formation à l'intention de 30 techniciens en équipements de réfrigération et de climatisation issus d'entreprises utilisatrices finales et des ateliers RAC sur les nouvelles technologies RAC, l'efficacité énergétique et l'électronique appliquée ; organiser 10 ateliers de formation à l'intention de 150 techniciens en équipements de réfrigération et de climatisation sur les mises à jour concernant les bonnes pratiques RAC et les réfrigérants de substitution ; concevoir, imprimer et distribuer 150 publications et guides éducatifs sur les bonnes pratiques de réfrigération ; fournir des équipements de base et des trousseaux d'outils pour la manipulation en toute sécurité des gaz réfrigérants à 15 techniciennes RAC ; et fournir 48 équipements et trousseaux d'outils⁸ aux étudiants les plus brillants du programme RAC de MEDUCA (70 750 \$US) ;
- d) *Mise en place du système de certification des techniciens en réfrigération et climatisation :* soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de communication stratégiques concernant le processus de certification des compétences professionnelles en matière de bonnes pratiques RAC ; soutenir le processus de certification formel permettant à 75 techniciens en réfrigération et climatisation d'obtenir leur certification de compétences professionnelles en matière de bonnes pratiques RAC ; et équiper quatre centres de certification des compétences professionnelles des outils et équipements de base⁹ nécessaires pour mener à bien le processus de certification (58 000 \$US plus les fonds de la tranche précédente) ;
- e) *Renforcement des instituts techniques d'enseignement formel :* approvisionner les centres d'enseignement formel et informel à l'échelle nationale en 18 lots d'équipements et d'outils¹⁰ (36 000 \$US, auxquels s'ajoutent les fonds de la tranche précédente) ;
- f) *Assistance technique aux utilisateurs finaux pour l'adoption de substances à PAO nul et de technologies à PRP faible :* organiser un atelier de formation destiné à 30 techniciens sur les technologies de substitution, à l'intention des techniciens des entreprises du secteur des utilisateurs finaux ; sélectionner deux entreprises du secteur des utilisateurs finaux pour participer au projet d'assistance technique centré sur les technologies de remplacement ; recruter un consultant international pour fournir des services de conseil technique aux entreprises du secteur des utilisateurs finaux participant au projet d'assistance technique sur les technologies de remplacement ; et mettre en œuvre deux cas de démonstration présentant de nouvelles technologies de climatisation et de réfrigération utilisant des réfrigérants à faible PRP (111 138 \$US, plus le financement de la tranche précédente) ;
- g) *Activités de sensibilisation du public :* Mener six campagnes de sensibilisation centrées sur les alternatives aux HCFC et l'utilisation de technologies à PAO nul et à faible PRP ; approvisionner et distribuer du matériel promotionnel aux participants aux événements et

⁷ Ibid., note de bas de page 6

⁸ Ibid., note de bas de page 3

⁹ Ibid., note de bas de page 4

¹⁰ Comprend une unité de récupération de réfrigérant, une pompe à vide, un détecteur de fuites de gaz halogénés, un ensemble de collecteurs pour gaz halogénés, un vacuomètre numérique, un thermomètre numérique à cinq ampoules, des bouteilles de récupération, des bouteilles de réfrigérant, du matériel de soudage portable, une citerne d'azote et d'autres outils à main de base.

aux campagnes ; et reproduire et distribuer du matériel de sensibilisation et d'éducation concernant les substances à PAO nul et à faible PRP (45 000 \$US plus les fonds de la tranche précédente) ; et

- h) *Suivi du projet* (44 000 \$US) : 28 000 \$US pour les consultants nationaux, 8 000 \$US pour le rapport de vérification ; 3 600 \$US pour les frais de déplacements et 4 400 \$US pour les réunions avec les parties prenantes.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport sur la consommation de HCFC et la vérification

14. Le PNUD a soumis le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour 2023-2024 et, à la demande du Secrétariat, a indiqué que le rapport de vérification des objectifs de consommation de HCFC pour 2025 était en cours de finalisation et serait achevé d'ici juin 2026. Conformément à la décision 72/19, le Trésorier sera invité à ne transférer les fonds approuvés au PNUD qu'après réception par le Secrétariat du rapport de vérification complet confirmant que le pays était en conformité pour cette période.

15. Le Secrétariat s'est enquis des recommandations figurant dans le rapport de vérification, principalement liées aux zones franches, à la nécessité de mécanismes de contrôle plus rigoureux pour les procédures écrites et aux capacités institutionnelles et professionnelles spécialisées. Le PNUD a précisé qu'en ce qui concerne les zones franches, une réunion technique s'était tenue en mars 2026 entre l'UNO du Ministère de la santé du Panama et la zone franche de Colón afin de discuter du contrôle des substances réglementées, des mesures applicables au sein des zones franches et des mécanismes de coopération potentiels. En conséquence, des progrès ont été réalisés dans la création de comptes d'utilisateurs pour le système électronique de déclaration des mouvements commerciaux afin de renforcer le suivi et la surveillance.

16. En ce qui concerne les procédures écrites, le PNUD a indiqué que la coordination technique et institutionnelle entre les autorités compétentes est continuellement renforcée par le biais de forums de formation, d'échanges d'informations réglementaires et d'activités de sensibilisation ciblant les parties prenantes impliquées dans l'importation, la surveillance et la commercialisation des réfrigérants, y compris les autorités douanières, les représentants du secteur privé et d'autres entités concernées.

17. En ce qui concerne les capacités professionnelles spécialisées, le PNUD a noté que la nécessité de renforcer davantage les capacités techniques et institutionnelles des entités impliquées dans le contrôle et la surveillance des réfrigérants, y compris les hydrocarbures, est pleinement reconnue. À cet égard, le service des pompiers du Panama s'est activement impliqué dans le renforcement des capacités pour la gestion et le contrôle en toute sécurité des frigorigènes inflammables, notamment par le biais de formations techniques, de réunions de coordination avec la Direction nationale de la prévention des incendies et de la sécurité, et de la participation à des sessions de mise à jour organisées dans le contexte du Protocole de Montréal et de l'Amendement de Kigali.

18. Le Secrétariat s'est enquis des données de 2009 à 2016, qui n'étaient pas cohérentes entre le plan de gestion et les données visées à l'article 7, car il semblait que les données concernant les HCFC-124, HCFC-141b et HCFC-142b avaient été décalées d'un an. Le PNUD a confirmé que l'UNO a examiné les données visées à l'article 7 et y a apporté les ajustements nécessaires.

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

19. Le Gouvernement du Panama a fixé les quotas d'importation de HCFC pour 2026 à 4,38 tonnes PAO, ce qui est inférieur aux objectifs de contrôle du Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien de l'équipement deréfrigération

20. En réponse à une demande concernant les mesures réglementaires, le PNUD a confirmé que la norme technique (DGNTI COPANIT ISO 5149-4:2014) relative à l'exploitation, à l'entretien, à la réparation et à la récupération des systèmes de réfrigération, ainsi qu'aux exigences en matière de sécurité et d'environnement, a été mise en place au 1^{er} janvier 2024 ; Le Panama est devenu membre de l'Union douanière d'Amérique centrale, adoptant le système tarifaire d'Amérique centrale ; il a également approuvé les modifications intégrant le septième amendement au tarif d'importation d'Amérique centrale sur les codes du système harmonisé. Le PNUD a également précisé qu'actuellement, en vertu de la réglementation régissant l'attribution des quotas pour les HFC (résolution n° 697 de 2023), tous les importateurs de réfrigérants à faible ou zéro PRP et de HFC sont tenus de s'enregistrer auprès de la Sous-direction générale de la santé environnementale (SDGSA) et que toutes les importations de réfrigérants à PRP faible ou nul doivent être autorisées par la SDGSA.

21. Le Secrétariat a demandé pourquoi l'objectif initial de 30 trousseaux d'outils avait été dépassé de 26 trousseaux, et le PNUD a expliqué que l'achat d'équipements et de trousseaux d'outils supplémentaires résultait de deux appels d'offres internationaux, au cours desquels tous les équipements et outils avaient été acquis, ainsi que ceux destinés au centre de récupération, de recyclage et de régénération (RRR) des réfrigérants, ce qui avait permis de réduire les coûts et d'augmenter les quantités commandées.

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche de la phase III du Plan de gestion de l'élimination des HCFC

22. Le Secrétariat a demandé des éclaircissements sur les modifications apportées au plan initial, qui prévoyait l'achat de trois lots d'outils et d'équipements de base pour les laboratoires des centres d'enseignement technique pour l'ensemble de la phase. Dans le cadre de la deuxième tranche, 13 installations de formation ont plutôt été renforcées grâce à des lots contenant du matériel, des outils et des fournitures, et dans le cadre de la troisième tranche, 18 instituts techniques supplémentaires recevront des lots d'outils et d'équipements de base pour leurs laboratoires. Le PNUD a expliqué que, pendant la mise en œuvre du projet, il avait été constaté que plusieurs centres de formation de l'INADEH possédaient déjà des modules de formation devenus inutilisables en raison de l'indisponibilité de pièces de rechange au Panama. En conséquence, il a été décidé de fournir de nouveaux lots comprenant une unité de récupération de réfrigérant, une pompe à vide, un détecteur de fuites de gaz halogénés, un ensemble de raccords pour gaz halogénés, un vacuomètre numérique, un thermomètre numérique à cinq ampoules, des bouteilles de récupération, des bouteilles de réfrigérant, du matériel de soudage portable, une bouteille d'azote et d'autres outils à main de base. Pour garantir la manipulation en toute sécurité des hydrocarbures, un ensemble de raccords pour hydrocarbures, un détecteur de fuites d'hydrocarbures et une balance électronique leur ont été fournis.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des genres

23. Conformément aux décisions 84/92 d) et 90/48 c), lors de la mise en œuvre de la tranche précédente, diverses mesures liées au genre ont été prises, notamment la surveillance et la communication des données ventilées par sexe, l'intégration des considérations de genre dans les supports de formation et les communications de sensibilisation, la collecte de données de référence sur les femmes techniciennes dans le secteur RAC, et l'inclusion d'éléments encourageant le recrutement des femmes. En 2023, des initiatives

spécifiques ont été mises en œuvre, notamment le premier Dialogue pour les femmes dans les secteurs RAC et de climatiseur mobile (MAC), qui a réuni 48 participants (dont 35 femmes).

Durabilité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

24. La durabilité de l'élimination des HCFC au Panama est assurée par l'intégration de bonnes pratiques et de normes de sécurité pour la manipulation des frigorigènes inflammables dans le programme de formation officiel de l'INADEH, garantissant ainsi la formation continue des techniciens en réfrigération et climatisation et soutenant le processus de certification par une sensibilisation ciblée auprès des principales parties prenantes et associations. Au niveau de la réglementation et de l'application de la loi, le risque de trafic illicite est minimisé grâce à la formation continue des agents des douanes et au maintien d'un dialogue et de visites dans la zone franche et les centres de contrôle douanier.

Conclusion

25. Le Gouvernement du Panama respecte les niveaux de consommation maximale autorisés tant par le Protocole de Montréal que par l'accord conclu avec le Comité exécutif, et sa consommation de HCFC en 2025 est inférieure de 77,3 % au niveau de référence et de 30 % à la cible pour cette année. Au cours de la période considérée, le taux de décaissement des fonds approuvés au titre de la tranche précédente s'élève à 43,6 %, et des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de cette tranche. Les activités prévues au titre de la troisième tranche renforceront davantage le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et garantiront la viabilité à long terme de la phase III. Le PNUD s'est engagé à soumettre le rapport de vérification complet pour la période 2023-2025 au plus tard en juin 2026 et, conformément à la décision 72/19, le Secrétariat recommande entre autres que le Trésorier soit prié de ne transférer les fonds approuvés au PNUD qu'après réception par le Secrétariat du rapport de vérification complet confirmant que le pays était en conformité pour cette période.

RECOMMANDATION

26. Le Secrétariat recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Panama, et recommande également l'approbation globale de la troisième tranche de la phase III du PGEH ainsi que du plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2026-2029, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que les fonds approuvés ne seront pas transférés au PNUD tant que le Secrétariat n'aura pas examiné le rapport de vérification complet de la consommation de HCFC pour la période 2023-2025 et confirmé que le Panama était en conformité avec le Protocole de Montréal et l'Accord entre le Gouvernement et le Comité exécutif.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase III, troisième tranche)	458 838	32 119	PNUD